Psittacose et bourse aux oiseaux : recommandations de bonnes pratiques pour les organisateurs et les exposants

Exemple d'une épidémie dans les Pays de la Loire en 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
Cire Pays de la Loire

InVS
INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

Qu'est-ce que la psittacose ?

La psittacose est une maladie due à une bactérie *Chlamydophila psittaci* transmise à l'homme par les oiseaux. Tous les oiseaux sauvages et domestiques peuvent être des réservoirs de la bactérie : perruches, perroquets, canaris, mandarins, agapornis, canards, poulets, dindes, oies, pigeons, etc.

Source : Dreamstime.

Les oiseaux peuvent être infectés sans présenter de symptômes

La bactérie se transmet à l'homme par inhalation de poussières ou de fientes contaminées. Aucune transmission interhumaine, ni contamination par voie alimentaire (consommation d'œufs ou de viande) n'a été décrite à ce jour.

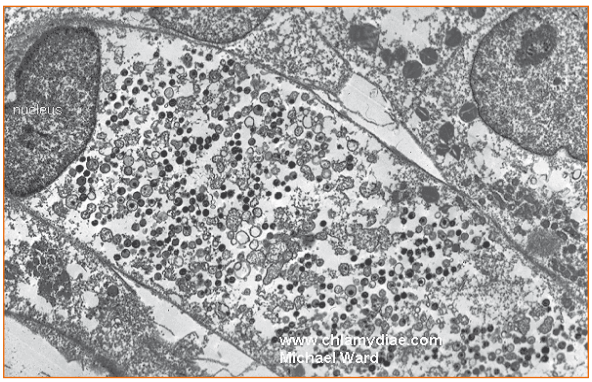

Source : professeur M Ward. www.chlamydiae.com.

Les symptômes apparaissent en général 5 à 28 jours après la contamination. Ils ressemblent à ceux d'une grippe avec une fièvre élevée (supérieure à 39 °C), des maux de tête et des douleurs musculaires, auxquels peut être associée une infection respiratoire. Les symptômes peuvent s'aggraver jusqu'à nécessiter une hospitalisation.

Cette maladie se soigne très bien à condition d'être diagnostiquée et traitée dans les premiers jours suivant l'apparition des symptômes.

Que s'est-il passé lors d'une bourse aux oiseaux en Mayenne en 2008 ?

Le contexte

En décembre 2008, le Centre hospitalier de Laval a informé la Cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) des Pays de la Loire de la survenue de plusieurs cas suspects de psittacose ayant participé à une bourse aux oiseaux qui s'est déroulée en Mayenne en novembre 2008.

Une enquête épidémiologique, vétérinaire et environnementale

Une enquête a été menée auprès de l'ensemble des exposants ayant participé à cette bourse aux oiseaux. Un questionnaire a été envoyé à tous ces exposants.

Parallèlement, une enquête vétérinaire a été réalisée par les Directions départementales des services vétérinaires (DDSV) auprès des éleveurs d'oiseaux qui ont été malades après avoir participé à la bourse. Une visite de la salle a été effectuée par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de Mayenne pour vérifier sa conformité.

Les exposants malades

Au total, 48 malades ont été identifiés dont 33 parmi les 86 exposants/organisateurs (soit 38 %). Les 15 autres malades étaient des accompagnateurs d'exposants (9) et des visiteurs (6). Tous présentaient des symptômes et une date de début de la maladie compatibles avec une psittacose contractée lors de la bourse aux oiseaux.

À l'exception d'une personne, tous ces malades ont consulté un médecin généraliste. Onze d'entre eux ont été hospitalisées. Un traitement par antibiotique a été prescrit pour 45 malades (94 % des cas).

Deux prélèvements sanguins à un mois d'intervalle peuvent être nécessaires pour établir le diagnostic de psittacose. Un seul prélèvement a été effectué chez 29 sujets, soit un peu plus de la moitié des malades. Un second a pu être réalisé chez 9 d'entre eux. Aucun cas n'a été confirmé par l'analyse des prélèvements sanguins. Par contre deux cas ont été confirmés par une autre méthode de diagnostic spécifique.

Les exposants et leurs oiseaux

Lors de la bourse aux oiseaux, les exposants ont amené en moyenne 13 oiseaux (entre 2 et 32). Cela représentait un total d'environ 1 000 oiseaux présents à la bourse, principalement des perruches (dont des callopsittes, turquoisines, touis et euphèmes), des petits oiseaux exotiques (canaris, mandarins, agapornis, diamants, moineaux du Japon), des perroquets, dont les kakarikis, ainsi que des tourterelles et des colombes.

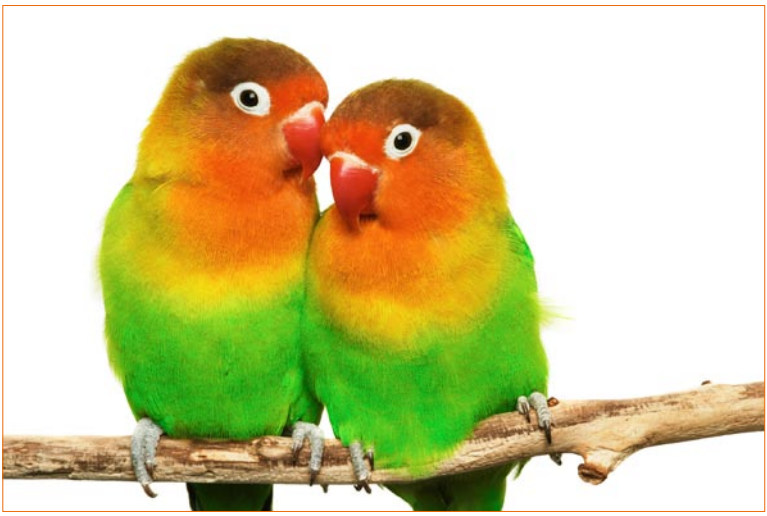

Source : Dreamstime.

Une enquête vétérinaire a été menée dans les élevages de 6 exposants malades. Les résultats des tests de recherche de la bactérie effectués sur 64 oiseaux prélevés individuellement étaient tous négatifs. Ils étaient positifs dans les fientes d'un seul élevage dont des oiseaux ont été amenés à la bourse.

Un décès d'oiseau a été observé dans trois élevages différents : un serin (acheté à la bourse et décédé le lendemain), un diamant de Gould (non exposé, non acheté à la bourse et décédé un mois après la bourse), et une perruche turquoisine (décédée un mois avant la bourse dans l'élevage dans lequel la bactérie a été mise en évidence).

Le local de la bourse aux oiseaux

Le bâtiment de la salle des fêtes dans laquelle s'est tenue la bourse aux oiseaux est conforme au règlement sanitaire départemental de la Mayenne. Cependant, selon les organisateurs et les exposants, en raison des conditions météorologiques (temps froid, fenêtres fermées, chauffages à air pulsé maintenus allumés), le local ne semblait pas avoir été suffisamment aéré lors de la bourse aux oiseaux.

Source : Ddass 53, service santé-environnement.

Les bonnes pratiques pour limiter les risques de psittacose lors d'une bourse aux oiseaux

En cas de fièvre ou de symptôme pulmonaire survenant dans les 5 à 28 jours après avoir participé à une bourse d'oiseaux d'ornement, pensez à consulter rapidement votre médecin traitant en lui indiquant votre participation à une bourse d'oiseaux et en lui précisant que vous êtes propriétaire d'oiseaux.

Pour les organisateurs

- Si vous êtes organisateurs de ce type de manifestations, pensez à informer les exposants du risque de psittacose à l'aide de fiches d'information.

- Choisissez une salle avec une taille adaptée en fonction du nombre d'exposants, du nombre d'oiseaux exposés et du public attendu.

- Enfin, pensez à assurer une bonne aération et ventilation de la salle afin de renouveler l'air ambiant.

Pour les exposants

- Évitez tout stress aux animaux : ne pas surpeupler les cages, ne pas trop manipuler les oiseaux. Un oiseau stressé peut excréter plus de bactéries qu'un oiseau non stressé, sans pour autant être malade !

- Lorsque vous participez au nettoyage des cages et de la salle, pensez à :
  - porter des gants et un masque ;
  - utiliser des désinfectants pour les surfaces ;
  - limiter la mise en suspension de poussières (en évitant par exemple le balayage à sec).

- Après manipulation des oiseaux, de leurs plumes ou fientes, et des cages, lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Institut de veille sanitaire
12 rue du Val d'Osne
94 415 Saint-Maurice Cedex France
Tél. : 01 41 79 67 00
Fax : 01 41 79 67 67
www.invs.sante.fr

Cire Pays de la Loire
MAN
6 rue René Viviani
BP 86218
44 262 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 12 87 96
Fax : 02 40 12 87 90

ISSN : 1956-6956
ISBN : 978-2-11-098665-8
ISBN-net : 978-2-11-098784-6
Imprimé par France Repro – Maisons-Alfort
Tirage : 420 exemplaires
Réalisé par Diadeis-Paris
Dépôt légal : septembre 2009

diadeis 01 40 37 95 00